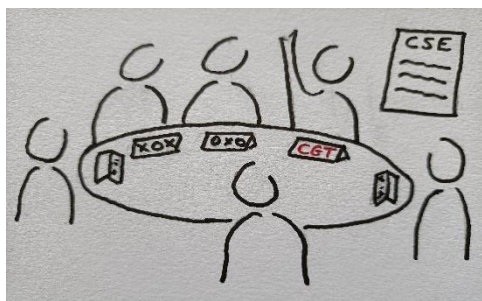


CSE

Vos élus au CSE



Philippe Baguet (Toulouse), Olivier Boutry (Marseille), Amal Delhopital (Caen), Aytekin Erdali (Marseille), Guilhem Rambal (Biot), Djodie Raye (Montreuil), Lucie Rolland (Montreuil) et Amel Temem (Biot)

Représentante syndicale CGT au CSE : Laïla Blandel (Valbonne)

Ils sont à votre disposition pour toute interrogation.

À noter que les comptes-rendus des CSE, CRT et CSST sont sous Canopée : [ici](#).

Plénière CSE

À l'ordre du jour du CSE du 28 mai :

- Information / consultation sur le projet de création de la Direction communication, cabinet et gouvernance
- Avis sur les orientations stratégiques de l'Urssaf Caisse nationale
- Avis sur le budget rectificatif n°1 de l'année 2026
- Information sur la situation trimestrielle de l'emploi (1^{er} trimestre 2026)
- Information relative à l'intéressement
- Point sur les projets immobiliers
- Arrêté des comptes pour l'année 2025
- Présentation du rapport moral et financier du CSE pour l'année 2025

Commission des
Relations de Travail

Prochaine CRT le 18 juin

N'hésitez pas à poser vos questions via vos représentants de proximité, vos élus CGT à la CRT (Aytekin ERDALI et Guilhem RAMBAL) ou notre boîte syndicale (cgt.syndicat@acoss.fr).



CSSCT

CSSCT extraordinaire du 29 mai : **information/ consultation sur l'organisation de l'occupation des locaux lors de la phase n°2 des travaux de Toulous'in.**

Cette phase 2 concerne les travaux de l'Aile B, avec le transfert de l'ensemble des salariés de l'aile B vers l'aile A, dans des espaces réaménagés impliquant une nouvelle répartition des espaces de travail entre les différentes équipes pendant la durée des travaux. Ce transfert est prévu entre fin juin et début juillet 2026 (semaines 26 et 27). Les travaux de l'aile B auront lieu de juillet à décembre 2026.

Des jours de télétravail occasionnel (TADO) pourraient être accordés sur la période concernée (au plus 5 jours), notamment si l'organisation mise en place lors du déménagement de la phase 1 (interventions par équipes) est impossible en raison des délais serrés. Les modalités pratiques d'organisation seront précisées aux agents en amont du déménagement, au plus tard 15 jours avant.

L'organisation est également censée garantir la sécurité des salariés en isolant leurs circulations de la zone de chantier occupée par les prestataires et artisans.

Prochaine CSSCT le 9 juin.

Vous pouvez contacter vos représentantes CGT à la CSSCT : Amal DELHOPITAL et Lucie ROLLAND.

Conseil d'administration :

À la suite des élections des représentants du personnel au conseil d'administration, **la CGT dispose de 2 sièges : 1 siège employé et un siège cadre.**

Le dernier siège est attribué à la CFDT.

Pour la CGT, sont élus :

- Collège Employés : **Iryna Pluchard**, titulaire, et **Christophe Pluchard**, suppléant
- Collège cadres : **Stéphane Lagier**, titulaire, et **Laila Blandel**, suppléante.

Merci d'avoir voté pour les candidats de la CGT !

Les brèves de la machine à café

Accord Mobilités durables

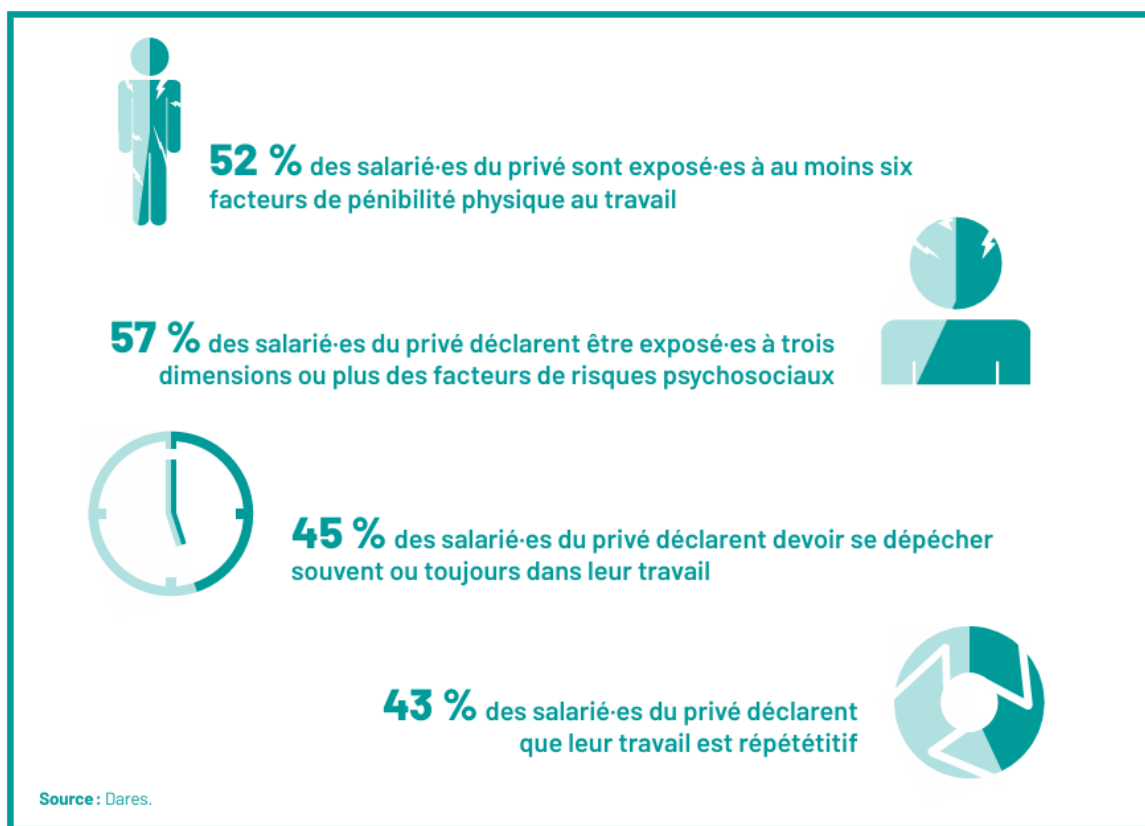
Il est ouvert à la signature pour 2 jours encore.

Ordinairement, dans les négociations, la direction argumente, pour refuser des améliorations que nous demandons, que l'Ucanss et le Comex (dont le directeur de l'ACOSS est devenu le président) n'autoriseraient pas un accord comportant de telles « faveurs ».

Dans cette négociation, tant la loi que l'Ucanss et le Comex permettaient de proposer un dédommagement plus conséquent (que nous avons demandé) ... pour se le voir refuser catégoriquement !



Conditions de travail en France : la pénibilité pour toutes et tous



Les multiples dimensions de la pénibilité

Les conditions de travail d'un emploi renvoient à des aspects matériels, organisationnels et psychosociaux. Concrètement, l'évaluation de ces conditions de travail doit prendre en compte la pénibilité physique, les rythmes imposés par la production ou encore la charge émotionnelle imposée par le travail.

Au regard des enquêtes de la Dares, la France fait face à une pénibilité du travail importante et croissante. 52 % des salariés sont exposés à 6 facteurs de pénibilité physique comme le port de charges lourdes, les postures pénibles ou le travail de nuit, et 57 % à 3 dimensions des risques psychosociaux (RPS). Pour certains travailleurs, pénibilité physique et RPS se combinent.

Une forte exposition aux risques psychosociaux pour l'ensemble des salariés

En France les facteurs liés aux RPS sont en forte augmentation. Accélération du rythme de travail, répétitivité, objectifs chiffrés, manque de coopération ou de reconnaissance sont autant de facteurs qui, parfois, se combinent et entraînent la plupart du temps une dégradation importante du travail et de ces conditions de son exercice. Défendre le travail, c'est à la fois défendre la parole des travailleurs à son sujet et défendre une organisation qui remet en cause l'ensemble des facteurs de pénibilité physique et de RPS.





Morts par le travail : les RPS responsables d'une mortalité massive

L'Organisation internationale du travail (OIT) a publié un nouveau rapport alertant sur l'impact des risques psychosociaux sur la santé publique mondiale.

Le stress au travail, le déséquilibre entre efforts et récompenses, la précarité de l'emploi, la durée excessive de travail (supérieure à 55 heures par semaine) et le harcèlement au travail sont pointés comme une menace croissante pour la santé des travailleurs. Selon ce rapport, ces facteurs de risques psychosociaux entraîneraient plus de 840 000 décès annuels dans le monde, imputables à des maladies cardiovasculaires ou à des troubles mentaux. Ils seraient aussi responsables de la perte de près de 45 millions d'années de vie corrigées du facteur invalidité (AVCI) chaque année. Enfin, ces maladies représenteraient un coût d'environ 1,37 % du PIB mondial.

Alors que 35 % des travailleurs dans le monde travaillent plus de 48h par semaine (OIT 2022), la durée excessive de travail est pointée comme l'un des facteurs de risque les plus dangereux puisque associé à un risque accru de maladies cardiovasculaires et d'AVC.

Le rapport rappelle également que 23 % des travailleurs dans le monde ont subi au moins une forme de violence ou de harcèlement au cours de leur carrière professionnelle.

Pour agir sur ces risques et limiter leurs impacts, il est avant tout nécessaire de comprendre que les risques psychosociaux ne relèvent pas de fragilités individuelles mais sont bien le produit de l'organisation du travail. La conception des postes, le sens du travail, la clarté des rôles, l'autonomie, les politiques et pratiques managériales doivent être interrogées pour prévenir ces risques. Les dispositifs centrés uniquement sur l'individu (comme les formations en gestion du stress) peuvent éventuellement permettre de limiter les effets de ces facteurs de risques, mais ne seront jamais aussi protecteurs qu'une action sur les conditions de travail.

Le rapport de l'OIT propose plusieurs orientations et pistes d'actions qui peuvent être directement mobilisées dans le contexte français :

- Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques psychosociaux. Ce travail doit être réalisé par l'employeur dans le cadre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Pour être au plus proche des situations de travail réel, l'évaluation présentée dans le DUERP doit prendre en compte des indicateurs de santé chiffrés (absentéisme, turnover) ainsi que des retours qualitatifs des salariés (par le biais d'enquêtes de terrain ou de questionnaires) et des représentants du personnel.
- L'évaluation des risques doit aboutir à des actions préventives concrètes agissant sur les risques à la source, et donc sur l'organisation du travail, c'est-à-dire des actions de prévention primaire. Des exemples de mesures sont répertoriés dans le rapport de l'OIT. À l'échelle française, ces mesures doivent être réunies dans le DUERP mais aussi dans le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) qui découle du DUERP.

À l'Acoss, les élus ne cessent d'affirmer la nécessité de revoir le DUERP et les PAPRI Pact afin qu'ils tiennent vraiment compte des conditions de travail réelles des salariés.



Mort des jeunes au travail

Le 28 avril, journée internationale de la santé et de la sécurité au travail, a tout particulièrement résonné, près de dix jours après la mort de quatre jeunes de 15, 20, 22 et 25 ans.

La justice devra établir les responsabilités car les risques étaient connus, ou auraient dû l'être. Ces morts auraient pu être évitées. Malheureusement, ces tragédies se multiplient et font rarement la une de l'actualité. Quand elles le font, elles sont présentées comme de simples accidents.



Pourtant, en moins de huit mois, au moins douze jeunes, dont quatre mineurs, ont perdu la vie sur leur lieu de travail. Parmi les moins de 25 ans décédés au travail en 2024, ces drames sont majoritairement survenus durant l'année d'embauche. Depuis 2020, près de 423 jeunes sont morts au travail.

Comment éviter ces drames à répétition ? Frédéric Mau, président de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) indique être contre le travail des mineurs sur les chantiers ou les sites industriels risqués. Il précise : *"Quand j'étais jeune et que je commençais à aller sur un chantier, je collais aux basques de mon responsable. J'étais vraiment accompagné. Ce n'est plus le cas dans les entreprises aujourd'hui"*.

De plus, les lois régissant le travail des mineurs en formation professionnelle ont été assouplies depuis le décret Rebsamen (du nom de l'ancien ministre du Travail) du 17 avril 2015. Ainsi, la visite préalable d'un inspecteur du travail n'est plus obligatoire pour obtenir une dérogation visant à faire effectuer certains travaux aux jeunes (travail en hauteur, manipulation de machines, exposition à des produits). L'employeur doit simplement informer les jeunes des risques, des conditions d'utilisation de certains équipements, et permettre à l'inspection du travail de procéder à des contrôles inopinés.

Au-delà de l'idée de renforcer la formation à la sécurité, le ministère du Travail envisage que les entreprises condamnées pour "faute inexcusable", "homicide involontaire" ou "blessures involontaires" ne puissent plus recruter. Dans les faits, l'inspection du travail a déjà le droit d'interdire à un organisme d'accueillir un alternant sans décision de justice préalable si elle estime qu'il existe un "danger imminent" (physique ou moral). Un inspecteur du travail indique ne pas voir ce que la mesure apporte et relève surtout un problème de moyens.

En effet, on compte un inspecteur du travail pour 1 200 entreprises et environ 11 000 salariés. Qui plus est, selon le ministère, certains départs à la retraite ne seront pas remplacés. Les effectifs vont donc encore baisser.



Mai 1936 : Front populaire



Le 3 mai 1936, soit il y a 90 ans, l'union de la gauche, avec le front populaire remportait les élections législatives. Il s'agit d'une référence au mouvement de 1936 qui avait permis à la gauche unie de gouverner le pays et d'instaurer certains des plus grands acquis sociaux du XX^e siècle.

« Le peuple de France répugne à l'esclavage et à la servitude, à la discipline du troupeau soumise à la dictature d'un seul qui parle au nom des maîtres capitalistes, car le fascisme, c'est en effet l'avilissement, l'anéantissement de

l'individu. C'est l'impossibilité pour le savoir et le talent, de donner leur pleine mesure dans le plein épanouissement de la liberté assurée à chacun et à tous. C'est le refoulement de tout esprit d'initiative et de progrès. Le fascisme, c'est aussi à l'extérieur, une politique d'aventure et de provocation. Le fascisme, c'est la guerre. Nul honnête homme n'en peut douter. » Discours de Maurice Thorez du 17 avril 1936

L'événement politique est d'importance, car de l'unité d'action déjà réalisée depuis 1934 contre les ligues fascistes, Maurice Thorez (parti communiste), Léon Blum (parti socialiste) et Edouard Daladier (parti radical) décident de constituer la gauche unie. Après le premier tour des élections, le 26 avril 1936, les désistements réciproques des communistes et socialistes permettront, le 5 mai 1936, la victoire électorale du Front populaire.



Les grandes lignes du programme du Front populaire sont connues et ont permis d'obtenir : la semaine de quarante heures, les « *contrats collectifs* » et les congés payés.

Le 11 mai 1936, la première grève ouvrière éclatait. L'agitation s'alimentait de l'espoir de changements rapides promis par les leaders du Front populaire ainsi que du succès électoral.

Dès le 7 juin 1936, Blum convoquait patrons et syndicats. La rencontre allait aboutir aux (premiers) Accords de Matignon, signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936 à l'hôtel de Matignon, sous la présidence du Conseil de Léon Blum. Ces accords furent établis entre la Confédération générale du Travail (CGT) et le patronat.

Contre toute attente, les concessions accordées par les patrons iront bien plus loin que le programme du Front populaire ne l'avait demandé. Les accords aboutiront à la semaine de 40 heures, à une augmentation des salaires de 7 à 15 % selon les branches, à l'instauration de conventions collectives et, surtout, à deux semaines de congés payés. Dans les témoignages, c'est cette dernière mesure qui revient systématiquement comme quelque chose d'extraordinaire, « *de phénoménal* ».

L'été 1936 fut le premier été au cours duquel de nombreux ouvriers partirent pour la première fois de leur vie en vacances (environ 600 000 travailleurs bénéficièrent du billet de congés payés cette été-là et 1 800 000 l'été suivant).

Quelques mois plus tard, en avril 1938, alors que la menace d'une nouvelle guerre mondiale planait sur l'Europe, Édouard Daladier, l'un des promoteurs du Front populaire, s'alliait à la droite pour créer un nouveau gouvernement. C'en était fini du Front populaire.



Viols et violences sexuelles en hausse dans l'UE

Les cas de viols et de violences sexuelles se multiplient dans l'Union européenne ces dernières années.

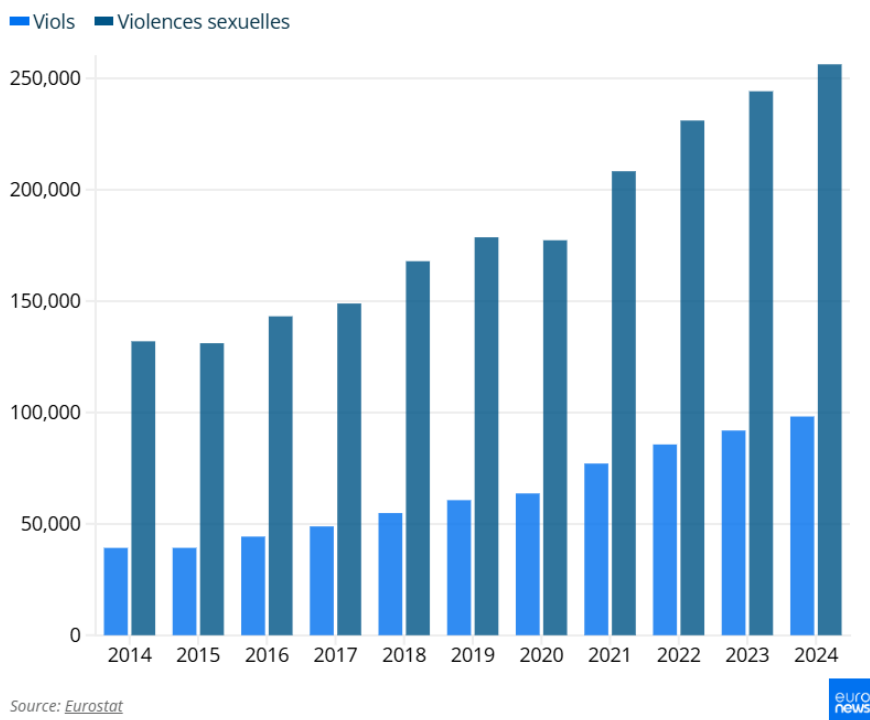
En 2024, les autorités ont enregistré plus de 256 000 infractions de violences sexuelles dans l'UE, dont 38 % de viols, selon les derniers chiffres d'Eurostat. Des données en forte augmentation : les violences sexuelles ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente et les viols, de 7 %.



En 2024, la France, l'Allemagne et la Suède ont enregistré le plus grand nombre de violences sexuelles et de viols, contrairement à Chypre, Malte et la Lituanie.

Violences sexuelles et viols, 2014-2024

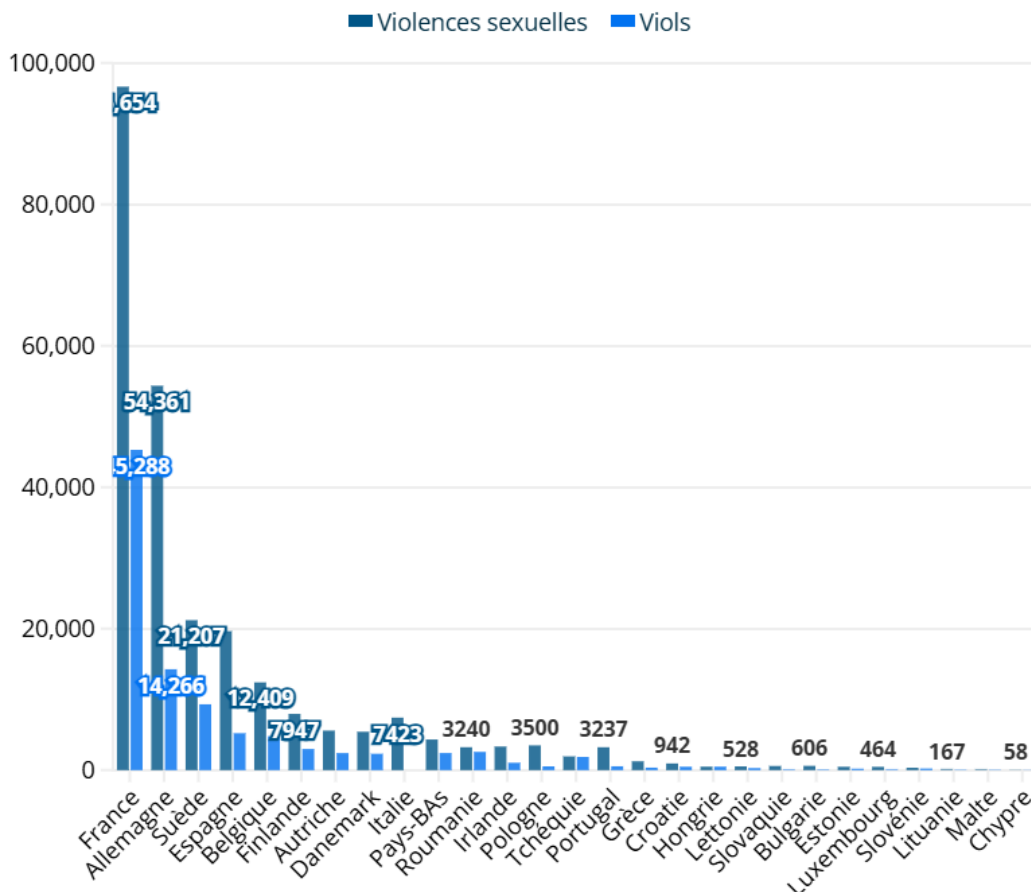
(nombre d'infractions recensées par la police)



Ces chiffres ont été publiés juste après que le Parlement européen a voté en faveur d'une définition commune du viol basée sur le consentement, connue sous le nom de **"only yes means yes"** (seul le oui signifie oui).



Nombre d'infractions enregistrées par la police en 2024, par pays de l'UE



Source: Eurostat • Missing data from Italy for rape crime category.



Les pays européens ont une terminologie juridique et une législation nationale différentes en matière de viol, même si la plupart d'entre eux suivent un cadre similaire dans le cadre de la convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe.

Cette convention, qui vise à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, a été signée par tous les États membres de l'UE et d'autres pays européens, tels que le Royaume-Uni et la Norvège.



La petite girafe Sophie produite en Chine !

D'après le site d'information Mediapart, le célèbre jouet ne serait pas fabriqué en France mais en Chine, contrairement au discours marketing du fabricant, la société Vulli.



La marque fait en effet de cette fabrication hexagonale un argument de vente. Au point que ce jouet est fréquemment évoqué dans les discours sur le *made in France*. Et si, sur certains emballages, la mention « *made in France* » a cédé la place à « *Née en France* », autrement plus ambiguë, elle était toujours visible sur plusieurs sites de vente en ligne

La délocalisation de la majeure partie de la production daterait d'au moins 2013. Et depuis 2019, l'usine française ne tournerait plus, sauf pour des visites ou à l'occasion de contrôles. La direction générale de la répression des fraudes (DGCCRF) a diligenté une enquête concernant cette potentielle pratique commerciale trompeuse.

Le dirigeant de Vulli assure que tous les jouets sont ensuite « *terminés* » – sans préciser ce qu'il entend par ce mot – et « *contrôlés* » en France. De là à pouvoir afficher « *Fabriqué en France* » sur les emballages...

À noter que le délit de tromperie est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison et d'une amende de 300 000 € ou 10 % du chiffre d'affaires.

Chômage

Au 2^e trimestre 2026, selon l'INSEE, le taux de chômage a atteint 8,1 % et enregistre sa 5^e hausse consécutive. L'objectif de M. Macron de ramener le taux de chômage à 5 % en 2027 est désormais inatteignable.

Contrôle d'âge sur les réseaux sociaux

Une nouvelle étude montre que malgré l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 13 ans, les enfants sont très présents sur ces plateformes. Commandée et publiée par Ofcom, régulateur britannique des télécommunications, le 5 mai, elle révèle qu'un tiers des jeunes entre 8 et 17 ans ayant un compte sur ces applications sont censés avoir l'âge d'un utilisateur adulte, après s'être inscrits avec une fausse date de naissance, voire s'être dessiné de fausses moustaches...

Une plaque en hommage à Ambroise Croizat à l'Assemblée nationale



Une plaque en hommage à Ambroise Croizat sera posée à l'Assemblée nationale en octobre prochain, à la suite d'une proposition de Stéphane Peu, député communiste de Seine-Saint-Denis. « *Cette proposition a été acceptée, c'est une belle reconnaissance pour faire vivre la mémoire d'A. Croizat, qui fut à l'origine d'une immense conquête sociale et contribua à bâtir notre système de santé unique au monde* ».



Des ponts, pas des murs – Chili

Le nouveau président chilien J-A. Kast, admirateur du dictateur Pinochet, a décidé, quelques jours après son élection, de la construction d'un mur tout le long de la frontière du pays avec le Pérou pour repousser les migrants irréguliers.

Il a inauguré le chantier, qui devrait s'étendre sur environ 500 km et dont le coût total n'a pas encore été chiffré par le gouvernement...



20 mai Journée mondiale des abeilles



Les Nations Unies ont désigné le 20 mai Journée mondiale des abeilles

Le 20 mai coïncide avec l'anniversaire d'Anton Janša, l'apiculteur slovène reconnu aujourd'hui comme étant le père de l'apiculture moderne. Il a, en son temps, rendu hommage à l'abeille pour sa capacité à travailler dur tout en n'ayant besoin que de peu d'attention... Mais les temps ont bien changé et l'abeille vit aujourd'hui des jours difficiles, avec une mortalité en croissance préoccupante d'année en année.

Il existe de multiples raisons à la disparition des abeilles : dérèglement climatique, virus et agents pathogènes, acariens, parasites, disparition des habitats naturels liée aux monocultures mais surtout, l'abus de traitements par produit phytosanitaires.

Elles jouent un rôle clé en tant que pollinisatrices, et les menaces auxquelles elles sont confrontées les empêchent de jouer correctement ce rôle, mettant en péril notre biodiversité.

Sur le site de Caen, une conférence dédiée aux abeilles, à la biodiversité et à la lutte contre le frelon asiatique, a eu lieu le 20 mai à 13h15, avec, au programme :

- Découverte du rucher communal pédagogique et du rôle essentiel de l'abeille mellifère ;
- Comprendre l'arrivée et l'impact du frelon asiatique en France ;
- Présentation des moyens de lutte et des dispositifs récemment mis en place ;
- Démonstrations pratiques de piégeage et de signalement des nids ;

Une initiative qui a été très appréciée des salariés.

Nargès Mohammadi, prix Nobel de la paix en 2023....

La militante des droits humains, à nouveau emprisonnée en Iran depuis décembre, a été hospitalisée dimanche après deux crises cardiaques en prison. Sa fondation, qui alerte sur son état critique, réclame qu'elle ne retourne pas en détention. Elle avait été arrêtée pour avoir à nouveau critiqué les autorités religieuses iraniennes.

Militante des droits humains âgée de 54 ans, Nargès Mohammadi se bat depuis plus de vingt ans contre la peine de mort et le port obligatoire du voile pour les femmes, en critiquant régulièrement le régime qui gouverne l'Iran depuis la révolution islamique de 1979.



« *La vie de Narges Mohammadi ne tient qu'à un fil* », a déclaré son époux, dans un communiqué. « *Bien qu'elle soit actuellement hospitalisée à la suite d'une grave défaillance de son état de santé, un transfert temporaire est insuffisant. Narges ne doit en aucun cas être renvoyée dans les conditions qui ont altéré sa santé* ». Il faut « *s'assurer qu'elle ne retourne jamais en prison pour purger les dix-huit années restantes de sa peine* ».

Chirinne Ardakani., son avocate parisienne, a évoqué à ce sujet le sort du dissident chinois et Prix Nobel de la paix Liu Xiaobo, mort en détention médicale en 2017, et celui de l'opposant russe Alexeï Navalny, mort dans une prison russe en 2024.

Narges est sortie le 18 mai des soins intensifs de l'hôpital Pars de Téhéran. « *Elle a pu regagner son domicile* », a annoncé sa fondation, qui met en garde contre les risques pesant sur sa santé en cas de réincarcération.

Informatique

Licenciements liés à l'IA

Chez Amazon, 14 000 postes vont être supprimés, dont les premiers concernés ont reçu dans la matinée du mardi 28 octobre leur lettre de licenciement. Une décision prise au nom de la "réduction des coûts", mais aussi d'une réorganisation profonde liée à l'intelligence artificielle.

Pour répondre, la City of London Corporation préconise aux employeurs d'inscrire la reconversion de leurs salariés comme une priorité, d'autant qu'elle permettrait d'économiser jusqu'à 757 millions de livres (876.9 €) en indemnités de licenciement.

Ce n'est potentiellement que le début. Car désormais, on trouve dans les entrepôts de l'entreprise des robots partout, à tous les postes ou presque, pour préparer et déplacer les colis, et l'intelligence artificielle pour remplacer les fonctions supports. Une révolution assumée par Amazon, qui se veut précurseur et l'affiche dans les médias depuis des mois. "*Dans l'histoire de l'évolution technologique, il vaut toujours mieux avoir un coup d'avance. C'est ce qu'on fait. Donc oui, on va devoir renvoyer quelques salariés dont les tâches sont automatisables. Mais on va embaucher d'autres spécialistes de l'IA, de la robotique*", déclarait Andy Jassy, le directeur général d'Amazon, le 30 juin 2025.

D'autres entreprises américaines, comme le géant de la grande distribution Walmart, ont déjà invoqué l'IA en mai dernier pour justifier des licenciements.

Cette décision fait suite à plusieurs autres annonces de ce type en 2025 : 4 000 postes chez Salesforce, 12 000 chez Accenture, 16 000 chez Nestlé dont 12 000 cadres, 19 000 chez Microsoft...

Le groupe de livraison de colis UPS a même décidé d'aller encore plus loin et d'opérer un vaste changement stratégique pour réduire ses coûts, en misant massivement sur l'automatisation. Résultat : 48 000 suppressions de postes depuis le début de l'année (sur un effectif de 490 000 personnes fin 2024) !

L'Europe veut des centres de données IA mais son réseau électrique ne suit pas



Les centres de données, ces sites physiques qui abritent les supercalculateurs et les composants associés au cœur de l'essor spectaculaire de l'IA, sont devenus essentiels à l'ère du traitement avancé des données.



Cependant, leur appétit pour l'électricité devient un problème en soi. Ces installations sont de plus en plus grandes, nombreuses et voraces en énergie. Les besoins pour les faire tourner augmentent au même rythme.

Un foyer européen type consomme environ 3 600 kilowattheures d'électricité par an, soit une dizaine de kilowattheures par jour.

Le centre de données qui fait tourner votre assistant d'IA peut, à lui seul, brûler avant le petit-déjeuner l'équivalent de la consommation quotidienne de dizaines de milliers de ces foyers.

« *La capacité électrique des plus grands clusters d'IA est passée d'environ 13 MW en 2019 à une estimation de 280 à 300 MW pour Colossus, le projet de xAI prévu pour 2025, soit une demande comparable à celle d'environ 250 000 foyers européens* », indique une étude pour Interface, un groupe de réflexion européen spécialisé dans la politique énergétique et numérique.

Toute cette énergie doit bien transiter par une infrastructure, et celle-ci est déjà fortement sous pression.

Le réseau électrique européen, vaste maillage de lignes à haute tension, de postes et d'infrastructures de transport qui acheminent l'électricité des lieux de production vers les lieux de consommation, n'a pas été conçu avec l'IA en tête.

Le réseau électrique européen doit déjà faire face aux besoins liés à l'électrification des transports et du chauffage, au déploiement inégal des énergies renouvelables et à ce que le rapport décrit comme les risques de « *marchés du gaz et de l'électricité sous tension* », encore aggravés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les conflits persistants au Moyen-Orient.

Le rapport recommande d'intégrer les centres de données européens dans la planification des réseaux nationaux et de l'UE dès le départ, en liant les décisions d'implantation à la disponibilité des énergies renouvelables.

Ajouter des centaines de mégawatts d'infrastructures d'IA à ce système risque de rendre l'ensemble de cette transition plus complexe et coûteuse.

« *La valeur à long terme et l'acceptabilité des grands clusters de calcul d'IA dépendront du fait qu'ils soient conçus, réglementés et exploités comme des infrastructures énergétiques critiques, distinctes des centres de données traditionnels* », conclut le rapport.

IA d'Elon Musk contre OpenAI

- Le 14 mai, Elon Musk a perdu son procès contre OpenAI devant une cour fédérale californienne, en raison de la prescription de sa plainte.
- Après trois semaines d'audiences, un jury populaire a tranché à l'unanimité – et en moins de deux heures – en faveur de l'entreprise à l'origine de ChatGPT et de son patron, Sam Altman.
- Le propriétaire du réseau social X, de son côté, a annoncé faire appel de la décision.



Réseaux sociaux et addiction



Un jury de Californie a donné raison à une jeune femme de 20 ans, identifiée sous les initiales KGM, qui affirme que son addiction aux plateformes de Google et de Meta sur les réseaux sociaux a aggravé ses problèmes de santé mentale. Meta demande désormais l'annulation du verdict. Meta et YouTube devront lui verser 6 millions \$ (5,1 millions €) de dommages et intérêts

Le jury a reconnu Meta, maison mère de Facebook et WhatsApp, coupable de négligence pour n'avoir pas averti des dangers de la plateforme Instagram, tandis que Google, propriété d'Alphabet, a été reconnu coupable de négligence pour n'avoir pas prévenu des dangers de la plateforme YouTube.

Cette procédure s'est focalisée essentiellement sur le design de ces plateformes et non pas sur leur contenu, rendant plus difficile les démarches des entreprises pour rejeter toute responsabilité. Également visés par la plainte, Snap et TikTok avaient scellé un accord avec la plaignante avant le début du procès.

A la même date, à l'issue d'un procès distinct, un jury du Nouveau-Mexique a déclaré Meta coupable d'avoir violé la loi locale en trompant les utilisateurs de Facebook, d'Instagram et de WhatsApp à propos de la sécurité sur ces plateformes, la plainte accusant le groupe d'y permettre l'exploitation sexuelle de mineurs.

L'Union européenne va s'attaquer, par une nouvelle législation, à la manière de protéger les enfants du « design addictif » des réseaux sociaux. « *Privation de sommeil, dépression, anxiété, automutilation, comportements addictifs, cyberharcèlement, manipulation, exploitation, suicide. Les risques se multiplient à grande vitesse* », a-déclaré la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen dans un discours prononcé à Copenhague le 12 mai.

« *Ces risques sont la réalité du monde numérique. Et je veux être très claire : ils ne sont pas accidentels. Ils sont le résultat de modèles économiques qui traitent l'attention de nos enfants comme une marchandise* », a-t-elle ajouté.

Le futur Digital Fairness Act, qui doit être présenté plus tard cette année, visera spécifiquement les « *pratiques de design addictives et nocives* », a-t-elle ajouté.

Environnement

Transition écologique

250 associations et personnalités signent une tribune contre l'extinction de l'ADEME

Extrait :

« Réorganisée ce mardi 5 mai, l'Agence de la Transition écologique (ADEME) pourrait être placée sous l'égide des préfets et ses membres mutés sans leur consentement.

Le 16 avril dernier, le média Contexte révélait la version du projet de loi « visant à renforcer l'Etat local » transmise au Conseil d'État. Ce texte a suscité une mobilisation inédite : le 28 avril, les six organisations syndicales du Comité social d'administration ministériel de



l'Ademe publiaient une déclaration commune dénonçant "un dispositif qui détruit l'Ademe sans le dire". En cause, l'article 7, qui prévoit l'intégration des directions régionales de l'Ademe au sein des Dreal "placées sous l'autorité du représentant de l'État", en l'occurrence, ici, le préfet.

Si cette décision était mise en œuvre, les salariés de l'Ademe se retrouveraient ainsi directement soumis à leur autorité hiérarchique, faisant dépendre la priorisation de leurs missions d'une logique administrative relevant du ministère de l'Intérieur.

En complément, le texte prévoit également la possibilité d'une "mis[e] à disposition d'office" des personnels, "pendant une durée de trois ans, renouvelable". Autrement dit, une mutation imposée sans leur accord. Un tiers des effectifs de l'Ademe serait concerné.

La combinaison de ces dispositions revient, de fait, à supprimer les directions régionales de l'Ademe, en diluant l'expertise de ses personnels dans des structures qui ne disposent ni de leur savoir-faire technique et scientifique, ni de leur ancrage auprès des élus et porteurs de projets locaux...

L'Ademe, créée en 1992, accompagne chaque année plus de 8 000 projets dans tous les territoires, qu'ils soient ruraux, urbains, ou en outre-mer. En 2025, ce sont 2,8 milliards d'euros de subventions mobilisés au bénéfice des collectivités et des entreprises. Ses salariés sont reconnus comme des tiers de confiance, allient expertise scientifique et ancrage territorial. Ces projets permettent, par exemple, d'accompagner la décarbonation des industries dans le Pas-de-Calais, de développer des réseaux de chaleur renouvelable dans le Limousin ou d'une métropole en Alsace, de protéger les riverains voisins d'un site industriel pollué, en Eure-et-Loir ou dans le Gard, de sécuriser l'approvisionnement en matières premières recyclées d'un fabricant d'emballages à Lyon, d'encourager le report modal des entreprises vers des mobilités sobres, efficaces et décarbonées sur la métropole Aix-Marseille ou en Bretagne.....

Parce que nous ne pouvons voir ce modèle disparaître sans agir, nous citoyen-nes et organisations de la société civile, faisons le choix d'unir nos voix et demandons le retrait des dispositions du projet de loi relatives à l'intégration des directions régionales de l'Ademe dans les Dreal et à la mise à disposition d'office de ses salariés. »

Cancer et pesticides



Une équipe espagnole a repéré la signature moléculaire d'un herbicide, le piclorame, dans les tumeurs de patients de moins de 50 ans, une population dans laquelle les cancers colorectaux sont en croissance rapide. Une approche novatrice qui remet en cause les protocoles réglementaires d'autorisation et la surveillance des pesticides. L'étude a été publiée en avril 2026 dans Nature Medicine.

Selon le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), agence spécialisée de l'OMS, l'incidence des cancers colorectaux chez les moins de 50 ans augmente dans plusieurs dizaines de pays, notamment en Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

La raison pour laquelle elle se retrouve-sur les tumeurs des jeunes et non des autres viendrait de ce que ce produit a été utilisé depuis le milieu des années 60, les patients de moins de 50 ans y ayant été exposés par leur alimentation, dès leur plus jeune âge.

L'étude ne démontre pas que le piclorame provoque directement un cancer colorectal. Elle montre une association biologique compatible avec une exposition passée.

Elle rappelle aussi que les effets sanitaires d'un produit chimique peuvent parfois apparaître des décennies après sa mise sur le marché. Un scénario qui, dans l'histoire de la santé environnementale,



a déjà laissé quelques souvenirs cuisants comme l'amiante, utilisé massivement dans le bâtiment jusqu'aux années 1990 avant d'être reconnu responsable de cancers pulmonaires et de mésothéliomes.

D'autres études doivent être entreprises.

Violation présumée des droits humains par 2 entreprises françaises en raison de la pollution aux Pfas selon l'ONU

Le 12 mai 2022, un reportage révélait le scandale des PFAS dans la Vallée de la chimie et les Français prenaient conscience de la contamination de leur territoire. Quatre ans plus tard, le 12 mai 2026, l'État français, ainsi que les entreprises Arkema France et Daikin Chemicals, se voient officiellement reprocher des violations de plusieurs droits humains des habitants de la Vallée de la chimie, *hot spot* de la contamination aux PFAS située au Sud de Lyon. C'est la première fois en France que des représentants des Nations Unies dénoncent la gestion des PFAS, mais aussi la première fois que le rôle de l'État dans cette pollution est officiellement mis en question.



Le Comité des Droits Humains de l'ONU avait alerté sur les nombreuses violations des droits humains que subissent les habitants de la Vallée de la chimie du fait de la forte contamination par les PFAS de leur territoire : droits à la vie, à la santé, à un environnement sain, au respect de la vie privée, de la famille et du domicile, à l'eau et à l'alimentation, à l'information, à la participation, ainsi que le principe de précaution. Les Rapporteurs spéciaux qualifient cette alerte de

« *suffisamment fiable pour signaler une question justifiant une attention immédiate* ». Plusieurs témoignages de riverains impactés, annexés à la saisine, illustrent ces violations.

L'association Notre Affaire à Tous rappelait les obligations légales incombant à ces deux entreprises productrices de PFAS ainsi qu'à l'État, et les manquements à ces obligations dont ces trois acteurs se sont respectivement rendus responsables. L'association formulait différentes demandes, priorisées, aux entreprises ainsi qu'à l'État.

« *En ne surveillant pas et en ne limitant pas leurs émissions de molécules PFAS dans l'environnement, les deux entreprises industrielles ont contribué à la contamination généralisée des habitants de la Vallée de la Chimie, augmentant ainsi leur risque de développer des maladies liées aux PFAS. [...] [En outre,] les autorités publiques françaises ont été informées depuis environ, et au moins, quinze ans de la présence de PFAS dans l'environnement et d'une forte concentration de ces substances à proximité des sites industriels qui les synthétisent ou les utilisent, y compris au sein de la Vallée de la Chimie. De plus, bien que la toxicité des PFAS soit une question complexe qui a nécessité beaucoup de temps aux scientifiques pour être confirmée, les autorités publiques ont été informées dès 2008 des effets possibles de ces substances sur la santé humaine, ce qui aurait dû les inciter à appliquer le principe de précaution. Elles ont pourtant attendu 2022 pour prendre des mesures concrètes visant à atténuer la pollution par les PFAS et à abaisser les limites, mesures qui restent encore insuffisantes aujourd'hui. [...] Ce retard dans la prise de mesures appropriées [...] a entraîné des émissions dangereuses de PFAS dans les écosystèmes, incohérentes avec l'état des connaissances scientifiques, et a empêché la population d'être informée de cette contamination* ».



Le 12 mai, quatre Rapporteurs Spéciaux des Nations Unies – sur les substances toxiques sur l'environnement, sur l'eau et l'assainissement, sur l'alimentation –, ainsi que le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains, après avoir étudié la situation, ont envoyé en conséquence des « lettres d'allégation » de violation des droits humains à Arkema France, à Daikin Chemicals et à l'État français, rendues publiques le 12 mai 2026.

Lutte contre les microplastiques

Ayra Satheesh, étudiante irlandaise, a été désignée le 11 mai lauréate européenne du prestigieux *Earth Prize*, le plus grand concours environnemental au monde, qui offre aux jeunes un programme de mentorat et 100 000 dollars (85 000 €) de financement.

Satheesh a été récompensée pour son projet *Eco Purge*, un plastique biodégradable qui se décompose sans danger tout en libérant des catalyseurs aidant à éliminer d'autres microplastiques déjà présents dans l'environnement.

Satheesh a mis au point un plastique d'origine végétale capable de transporter des enzymes spécifiques qui restent stables et sont libérées progressivement à mesure que le plastique se dégrade, ce qui leur permet de continuer à décomposer les microplastiques dans différents milieux comme le sol, l'eau douce et l'eau salée.

Le 29 mai, un vote sera ouvert pour désigner la lauréate ou le lauréat mondial de l'*Earth Prize 2026*.

Jour du dépassement



Établi par le Global Footprint Network, le "*Jour du dépassement*" correspond au moment où la consommation annuelle de ressources naturelles par un pays dépasse ce que ses écosystèmes peuvent régénérer en un an. Un seuil que le Portugal vient d'atteindre le 7 mai, deux semaines après la France.

Le Portugal a très légèrement amélioré son empreinte écologique par rapport à 2025, quand le pays avait épuisé ses ressources dès le 5 mai.

Ce résultat place le Portugal presque dans la moyenne des pays de l'Union européenne (UE), qui ont collectivement franchi le seuil du "dépassement" le dimanche 3 mai.

ZERO souligne que cette année, le premier pays de l'UE à épuiser sa part de ressources naturelles a été le Luxembourg – le 17 février –, tandis que le dernier devrait être la Hongrie, le 24 juin. Quant à la France, elle vit déjà en "crédit écologique" depuis le 24 avril.

À l'échelle mondiale, le pays qui a épuisé le plus rapidement ses ressources naturelles en 2026 est le Qatar – le 4 février –, tandis que le dernier devrait être le Honduras, le 27 novembre.

Bruit et chant des oiseaux

Paris a perdu trois décibels en dix ans grâce à des mesures efficaces contre la pollution sonore. Mais le bruit de la circulation oblige encore et toujours les oiseaux à chanter plus haut.

Des biologistes ont mis en évidence un effet frappant de la pollution sonore sur le chant des oiseaux. Ils ont découvert que les bruits à basse fréquence de la circulation « *obligeaient les oiseaux à chanter à des fréquences plus élevées* » dans les villes européennes. Ainsi, les oiseaux d'un parc bruyant situé au pied de la tour Eiffel chantent à une fréquence supérieure de 400 hertz (Hz) à celle de leurs congénères vivant dans les forêts calmes de la banlieue parisienne.

Il paraît donc essentiel de redoubler d'efforts en matière de réduction du bruit dans les zones urbaines du monde entier, afin de permettre aux oiseaux sauvages de communiquer à leurs fréquences sonores naturelles.

Le bruit de la circulation perturbe, par exemple, la capacité des oiseaux et des grenouilles à attirer des partenaires. Le bruit des bateaux entraîne, lui, une diminution de la communication vocale chez les baleines. Enfin, le bruit de la circulation influence, par exemple, les interactions prédateur-proie entre les papillons de nuit et les chauves-souris.

Tous ces changements réduisent la capacité des oiseaux à défendre leurs territoires de reproduction et à attirer des partenaires.

Paris est aujourd'hui environ trois décibels plus calme qu'il y a dix ans. Comme l'échelle des décibels est logarithmique, une baisse de trois décibels représente une réduction importante de l'intensité sonore. Mais malgré ces progrès, les mésanges charbonnières de Paris continuent de chanter à des fréquences plus aiguës que celles des oiseaux vivant dans les zones sauvages en dehors de la ville.

Des efforts supplémentaires de réduction du bruit seront donc nécessaires pour que nous puissions partager l'espace sonore de manière adéquate avec les oiseaux et autres animaux.



Des luttes d'ici et d'ailleurs



Museum d'Histoire Naturelle- Paris- (75)



Le Muséum national d'Histoire naturelle aurait pu commencer son cinquième siècle d'existence sous de meilleurs auspices. Une cyberattaque, en juillet 2025, avait précédé un vol d'ampleur en septembre, quelques semaines avant le cambriolage du Louvre. Fragilisé par ces affaires, l'établissement culturel est devenu, depuis le début de l'année, le théâtre d'une lutte syndicale inédite lorsque les employés sont montés au créneau pour dénoncer des conditions de travail dégradées.



C'est notamment pour demander une meilleure rémunération qu'à la fin du mois de janvier, plusieurs dizaines de salariés sur les quelques 2350 que compte l'établissement, ont entamé une grève reconductible. « *On s'est rendu compte qu'on était payés entre 100 et 400 euros en moins par mois, selon les catégories de fonctionnaires, que nos collègues dans d'autres bibliothèques de l'enseignement supérieur* », témoigne Nicoleta Boukercha-Mîndru, syndiquée à la CGT Muséum et agente des bibliothèques.

Elsan – Pyrénées Orientales



Après 20 jours de grève au 13 mai, les salariés des cliniques Médipôle Saint-Roch et Saint-Pierre du groupe Elsan reprennent le travail. Ils exigeaient le maintien de leur 13^e mois de salaire et une amélioration des conditions de travail.

A Saint-Pierre, ils obtiennent une prime de 700 € immédiate et une prime annuelle de 400 € pour les années à venir. Autres avancées, la réouverture de négociations sur l'intéressement et un étalement sur deux mois du retrait des jours de grève.

À Médipôle, la soirée de mercredi s'est terminée sans accord de fin de conflit.

Netflix - France

Une grève de 8 semaines a eu lieu sur le tournage de *Quasimodo* par Netflix. 5 salariés, régisseurs d'extérieur ou assistants, ont saisi le Conseil des Prud'hommes et l'Inspection du Travail.

Les grévistes dénoncent des conditions de travail éprouvantes, de nombreuses heures supplémentaires, un retard dans la signature de leurs contrats. Elles demandent la requalification de leurs CDD en CDI, le paiement des heures supplémentaires et la nullité de leur licenciement pendant une grève.

Déferlante de grèves – Italie

Mai 2026 est un mois critique en matière de grèves. Des services publics aux transports en passant par trains, avion, ports et camionnage. Les mobilisations s'enchaînent sans interruption, alternant actions nationales et locales.

Le 1^{er} mai : grève générale nationale de 24 heures. Les 4 et 5 mai : grèves dans les chemins de fer. Le 7 mai : grèves dans le secteur portuaire et maritime. Le 8 mai : grèves locales dans les transports en commun. Les 9 et 10 mai : les véhicules se sont arrêtés pendant 24 heures. Le 11 mai : grève des compagnies aériennes. À la mi-mai : grève dans les transports locaux et nouvelle grève générale. Les 15 et 16 mai : grève dans les secteurs ferroviaire et maritime. Le 20 mai : grève dans les transports en commun à Naples. Du 25 au 29 mai : grève des transports routiers (cette mobilisation étant motivée par la hausse des coûts d'exploitation, notamment du carburant). Le 29 mai : nouvelle grève générale nationale touchant tous les secteurs, publics et privés, pendant 24 heures, avec un impact particulièrement important sur les transports (transports en commun, ferroviaire, aérien et autoroutier).



Grève de l'aviation puis des transports -Belgique



Le front commun syndical (CNE/ACV Puls, CSC Transcom, CGSLB/ACLVB, et Setca/BBTK) annonce avoir déposé un préavis de grève nationale pour l'ensemble du secteur de l'aviation belge, qui a pris effet dès le **28 avril**. Dans le viseur des syndicats : la réforme des pensions qui prévoit désormais un départ à la retraite à l'âge de 66 ans, alors que la réglementation européenne interdit à tout pilote d'encore voler une fois atteint l'âge de 65 ans.

Les pilotes, rappellent les trois syndicats, se trouvent dans une situation "*particulièrement injuste*", car ils n'ont aucun choix. Sur les plans médical et légal, il leur est interdit de voler après l'âge de 65 ans et ils doivent arrêter leur activité principale. Et la réglementation européenne ne laisse aucune marge d'interprétation en la matière, insiste le front commun.

En raison d'une nouvelle manifestation nationale le **12 mai**, les transports en commun du pays seront fortement perturbés. Si la SNCB n'a pas encore annoncé de perturbations sur son réseau, les lignes de la Stib, du TEC et de De Lijn seront bien perturbées. L'aéroport de Charleroi et de Zaventem aussi. Des milliers de manifestants sont attendus à Bruxelles.

D'autres secteurs connaîtront aussi des perturbations : administrations publiques, ramassage des déchets/fermetures de certains recyparcs ou encore prisons.

Salariés de Meiyi Germend Co et de Putian Quiming Footwear Co- Chine



Du 6 au 12 mars, les salariés de l'entreprise ont fait grève pour protester contre le non-paiement des cotisations de sécurité sociale pendant 4 mois consécutifs.

De même, les employés de l'usine Putian Quiming Footwear Co, ayant été interdits de reprendre le travail, ont bloqué pendant plusieurs jours l'entrée de l'usine pour empêcher le transport du matériel ; selon eux, l'entreprise aurait déjà délocalisé la production à l'étranger.

À voir

La voix de Hind Rajab – Kaouther Ben Hania



Le film relate des faits réels survenus début 2024, quand une fillette gazaouie de cinq ans, Hind Rajab, est assassinée par 335 tirs^[1] de l'armée israélienne lors de son invasion de la bande de Gaza, après être restée pendant des heures bloquée parmi les cadavres des membres de sa famille tués avant elle.

La Voix de Hind Rajab récompensé cette année à la Mostra de Venise (Grand prix du jury) est un thriller dramatique bouleversant.

Le film inclut des enregistrements téléphoniques originaux avec la voix de Hind Rajab. Cette histoire saisissante est profondément émouvante et révoltante devant le sort de cette fillette de cinq ans, Hind Rajab, la réalisatrice délivrant un message puissant contre la guerre et la paix dans le



monde. Il informe également sur les obstacles mis en place par les autorités pour entraver l'action humanitaire, par un parcours bureaucratique kafkaïen, pour finalement violer les règles que les autorités ont elles-mêmes définies et imposées.

À lire

Logocratie– Clément Victorovitch



Que se passe-t-il quand la parole officielle s'affranchit du réel ? Quand les discours du pouvoir ne visent plus à décrire, mais à travestir ? Quand la communication de l'État ne cherche plus à éclairer, mais à obscurcir ? Ce sont tous les fondements de la démocratie qui vacillent.

Lorsque les gouvernants se libèrent de la contrainte de devoir dire ce qu'ils font, ce qui était indicible devient soudain possible. Ce livre démontre combien, loin d'avoir protégé la République française contre le déferlement mondial de la post-vérité, la présidence d'Emmanuel Macron l'y a au contraire plongé. Il révèle qu'il est possible de corrompre l'idéal démocratique sans attenter aux institutions. La

subversion du langage, par les mensonges et la déloyauté, suffit à nous projeter dans un exercice dévoyé de l'autorité, toujours plus éloigné de la promesse d'un gouvernement par et pour le peuple. Pour ne pas rester démuni face à un mal, il faut commencer par savoir le nommer d'un mot : nous avons basculé en logocratie.

Une analyse précise, documentée et implacable des travers du personnel politique contemporain. Parce que pour pouvoir agir, il faut déjà pouvoir comprendre.

"Démos" : "le peuple", "kratos" : "le pouvoir" ; "logos" : "la parole". Dans cet essai, Clément Viktorovitch traite donc des relations entre la démocratie et ce "*pouvoir de la parole*" qui est en réalité un art du mensonge qui transforme et dévoie la démocratie, et donc la volonté populaire. Qu'un politique mente, trompe, ce n'est pas nouveau, les Athéniens le regrettaient déjà. Qu'il se trompe – de bonne foi parfois –, fasse des fausses promesses, dissimule la vérité dans ses discours, utilise la "langue de bois", tout cela est connu et habituel.

Ici, l'auteur analyse un art du mensonge perfectionné, systématisé et même théorisé dans cette nouvelle ère, celle de la "post-vérité". Et surtout, il montre, de façon sourcée, appuyée sur des discours publics et des déclarations officielles, que la France, sous le mandat d'Emmanuel Macron, a basculé aussi dans ce régime ; certes, avec une différence de degré mais pas de nature. Le mensonge est érigé en principe de gouvernement, avec un président et des ministres qui se contredisent, renient leurs paroles, travestissent les faits. Il y aurait un autre ouvrage à faire sur les partis d'opposition mais ici, l'auteur étudie ceux qui sont au pouvoir, puisque ce sont eux dont la parole est performative, c'est-à-dire que leurs discours peuvent entraîner directement des conséquences, être traduits en acte.



Chanson du mois

Ca ira (la lutte est belle)–Vitaa et Slimane



Cette chanson est inspirée de la chanson *Ah ! ça ira*, qui est un chant révolutionnaire, composé en 1790, à l'occasion de la première fête du 14 juillet

Ses paroles ont souvent été modifiées.

Elle symbolise aujourd'hui la lutte pour la justice sociale et plus d'équité.

La, lalala, lalala, lala
La, lalala, lala

On nous a dit : « Ça, c'est la vie »
On fait c'qu'on peut, c'est comme ça
Un jour de plus au paradis
Sois gentil, bosse et tais-toi

On nous a dit : "Ça, c'est la vie"
C'est le cœur ou la tête ? Docteur, dites-moi
Ça n'parle plus d'amour par ici
Sans la Belle, la Bête, elle aurait fait quoi ?

Même si c'est pas, c'est pas, c'est pas si facile
Je veux garder mon âme d'enfant
Regarde le monde comme il a le spleen
Mais toi, tu fais comme si t'avais le temps

Ça ira, le pire est passé
Faut pas qu'on se laisse tomber
Relever, relever, résister encore une fois
Ça ira, ça ira

Y a plus d'sourire à la maison
Moi, j'fais le clown à la fête
Même si je n'ai qu'une chanson
Pour faire du bien à la tête

Parfois, j'reviens à la raison
Je me dis que les hommes sont pas faits pour ça
Je dis à mon fils : "Fais attention
Le bonheur se fait rare, ne t'y habitue pas"

Même si c'est pas, c'est pas, c'est pas si facile
Je veux garder mon âme d'enfant



Regarde le monde comme il a le spleen
Mais toi, tu fais comme si t'avais le temps

Ça ira, le pire est passé
Faut pas qu'on se laisse tomber
Relever, relever, résister encore une fois

Ça ira, ça ira

La, lalala, lalala, lala
La, lalala, lala (résister encore une)
La, lalala, lalala, lala
La, lalala, lala (résister encore une)

[
Ça ira, le pire est passé
Faut pas qu'on se laisse tomber
Relever, relever, résister encore une fois
Ça ira, ça ira
Ça ira, le pire est passé
Faut pas qu'on se laisse tomber
Relever, relever, résister encore une fois
Ça ira, ça ira

Texte

Du Mensonge à la violence ; essais de politique contemporaine (1972) - Hannah Arendt (1906-1975) « Du mensonge en politique ; réflexions sur les documents du Pentagone »



L'autrice explore le rôle du mensonge en politique, notamment à travers les documents du Pentagone concernant la guerre du Vietnam. Elle démontre comment le mensonge est utilisé pour justifier des actions militaires et comment il peut mener à des comportements de désobéissance civile et de violence.

Selon Hannah Arendt, le mensonge est intrinsèquement lié à la politique. Elle soutient que les mensonges peuvent être utilisés par les politiciens pour manipuler l'opinion publique et justifier des actions qui, autrement, ne seraient pas acceptées. C'est du mensonge que naît la violence.

La philosophe s'interroge sur les caractéristiques de la désobéissance civile et sur son histoire politique. Elle en conclut la nécessité de la désobéissance dans la vie démocratique.



Hannah Arendt s'oppose à l'idée que la violence puisse être un moyen efficace de résolution des conflits ; la violence engendre la violence, générant un cycle de représailles et de haine qui ne fait qu'exacerber le conflit au lieu de le résoudre. En outre, l'usage de la violence a souvent des conséquences imprévues et dommageables, déstabilisant la société et causant de la souffrance à de nombreuses personnes innocentes.

Elle critique l'idée que la violence puisse être justifiée au nom d'un "plus grand bien". Elle soutient que cette logique est dangereusement trompeuse, car elle permet de rationaliser toutes sortes d'atrocités.



Des documents du Pentagone, ainsi qu'il arrive fréquemment dans l'histoire, des lecteurs différents pourront tirer des enseignements fort divers. Les uns estiment qu'ils viennent enfin de comprendre que le Viêt-Nam représentait l'aboutissement « logique » de la guerre froide ou de l'idéologie anticomuniste ; d'autres, qu'il s'agit là d'une occasion unique de comprendre les processus où s'empêchent les décisions gouvernementales ; mais la plupart se retrouvent d'accord pour penser que le problème fondamental posé par ces documents est celui de la tromperie. A tout le moins est-il évident que ce fut ce qui préoccupa ceux qui eurent à choisir, parmi ces documents, ceux qui devaient être publiés par le New York Times ; il est au moins probable qu'il en fut de même pour les hommes qui préparèrent la publication des quarante-sept volumes que comporte le rapport original.

*[...] Le secret – ce qu'on appelle diplomatiquement la « discrétion », ou encore arcana imperii, les mystères du pouvoir, la tromperie, la falsification délibérée et le mensonge pur et simple employés comme moyens légitimes de parvenir à la réalisation d'objectifs politiques, font partie de l'histoire aussi loin qu'on remonte dans le passé. **La vérité n'a jamais figuré au nombre des vertus politiques, et le mensonge a toujours été considéré comme un moyen parfaitement justifié dans les affaires politiques.** Qui prend la peine de réfléchir à ce propos ne pourra qu'être frappé de voir à quel point notre pensée politique et philosophique traditionnelle a négligé de prêter attention, d'une part à la nature de l'action et de l'autre, à tout ce qui se présente clairement comme un fait réel. Cette sorte de capacité active, voire agressive, est bien différente de notre tendance passive à l'erreur, à l'illusion, aux distorsions de la mémoire, et à tout ce qui peut être imputé aux insuffisances des mécanismes de la pensée et de la sensibilité.*

[...] Pour que les faits soient assurés de trouver durablement place dans le domaine de la vie publique, il leur faut le témoignage du souvenir et la justification de témoins dignes de foi. Il en résulte qu'aucune déclaration portant sur des faits ne peut être entièrement à l'abri du doute – aussi invulnérable à toute forme d'attaques que, par exemple, cette affirmation : deux et deux font quatre. [...] Pour que les faits soient assurés de trouver durablement place dans le domaine de la vie publique, il leur faut le témoignage du souvenir et la justification de témoins dignes de foi. Il en résulte qu'aucune déclaration portant sur des faits ne peut être entièrement à l'abri du doute – aussi invulnérable à toute forme d'attaques que, par exemple, cette affirmation : deux et deux font quatre.

C'est cette fragilité qui fait que, jusqu'à un certain point, il est si facile et si tentant de tromper. La tromperie n'entre jamais en conflit avec la raison, car les choses auraient pu se passer effectivement de la façon dont le menteur le prétend. Le mensonge est souvent plus plausible, plus tentant pour la raison que la réalité, car le menteur possède le grand avantage de savoir d'avance ce que le public souhaite entendre ou s'attend à entendre. Sa version a été préparée à l'intention du public, en



s'attachant tout particulièrement à sa crédibilité, tandis que la réalité a cette habitude déconcertante de nous mettre en présence de l'inattendu, auquel nous n'étions nullement préparés.

[...] Une seconde variété nouvelle de l'art de mentir, moins fréquemment utilisée dans la vie quotidienne, joue un rôle plus important dans les documents du Pentagone. Elle intéresse aussi des hommes ayant reçu la meilleure formation, ceux que l'on trouve, par exemple, aux échelons les plus élevés de l'administration. Ce sont, selon l'excellente expression de Neil Sheehan, les « spécialistes de la solution des problèmes » ; ils sortaient des universités et de divers instituts de recherches pour entrer dans l'administration, certains solidement armés de l'analyse des systèmes et de la théorie des jeux, et prêts, pensaient-ils, à résoudre d'importe quel « problème » de politique étrangère. [...] Pleins de confiance dans « leur situation, leur formation et leur réussite », ils ont peut-être menti par patriotisme erroné. Mais l'important est qu'ils ont ainsi menti, moins au bénéfice de leur pays – et certainement pas pour en préserver l'existence, qui ne fut jamais menacée – qu'au bénéfice de son « image ». En dépit de leur indubitable intelligence, qui apparaît avec évidence dans maintes notes personnelles, ils étaient persuadés que la politique n'est qu'une variété des relations publiques, et ils se sont laissé abuser par l'ensemble des bizarres prémisses d'ordre psychologique inséparables de cette conviction.

[...] A partir de 1965, la notion d'une victoire décisive passa à l'arrière-plan et l'objectif fut de « convaincre l'ennemi qu'il ne pourrait jamais parvenir à vaincre » (c'est nous qui soulignons). Du fait que l'ennemi refusait de se laisser convaincre, un nouvel objectif apparut : « éviter une défaite humiliante », comme si, dans la guerre, la défaite ne pouvait avoir d'autre sens que celui de l'humiliation. Ce qu'indiquent bien les documents du Pentagone, c'est la hantise de la défaite et de ses conséquences, non sur le bien-être de la nation, mais « sur la réputation des Etats-Unis et de leur Président ».

[...] L'objectif primordial n'était en fin de compte ni la puissance, ni le profit. Ce n'était pas même d'accroître l'influence des Etats-Unis dans le monde pour la mettre au service d'intérêts précis et tangibles qui avaient besoin du prestige, de l'image de « la plus grande puissance mondiale ». L'objectif était désormais la formation même de cette image, comme cela ressort à l'évidence du langage utilisé par les spécialistes de la solution de problèmes, avec ses termes de « scénarios » et de « publics », empruntés au vocabulaire du théâtre.

[...] Faire de la présentation d'une certaine image la base de toute une politique – chercher, non pas dans la conquête du monde, mais à l'emporter dans une bataille dont l'enjeu est « l'esprit des gens » – voilà bien quelque chose de nouveau dans cet immense amas de folies humaines enregistré par l'histoire.

Citation du mois

« La vérité n'a jamais figuré au nombre des vertus politiques et le mensonge a toujours été considéré comme un des moyens parfaitement justifié dans les affaires politiques » Hannah Arendt



Devinette

« z² zan tlein on, &xc²mpa ticalaquî, zan cecni tiqu*zâ ? »

Le jeu des
devinettes



« *Qu'est-ce que cela peut bien être : nous entrons par trois côtés, nous sortons par un seul ?* »

Réponse : la chemise

**N'hésitez plus,
Rejoignez-nous !**

Nous retrouver sur Viva Engage : [ici](#) (Vous pouvez vous abonner pour être informés des mises à jour et nouvelles publications)

N'hésitez pas à nous contacter : cgt.syndicat@acoss.fr

Ou via nos délégués syndicaux : Christine Masure, Frédérique Salahud et Philippe Rabier

